**Zeitschrift:** Bulletin d'information : études et documents / Association des amis de

Jean-Jacques Rousseau

Herausgeber: Association des amis de Jean-Jacques Rousseau

**Band:** - (1993)

**Heft:** -: La ville s'étend sur tout le pays : actes du colloque. Rousseau,

Neuchâtel et l'Europe

**Artikel:** La Principauté de Neuchâtel au temps de Rousseau : les institutions, la

société et les hommes

Autor: Henry, Philippe

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1080255

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Philippe Henry

LA PRINCIPAUTÉ DE NEUCHÂTEL AU TEMPS DE ROUSSEAU: LES INSTITUTIONS, LA SOCIÉTÉ ET LES HOMMES

Il m'incombe donc, en ce début de journée, de dresser en quelques minutes le décor du second séjour neuchâtelois de Jean Jacques Rousseau, entre juillet 1762 et septembre 1765. Il s'agira d'évoquer, à grands coups de pinceau, quelques particularités démographiques, économiques, sociales et institutionnelles du pays, de décrire brièvement un arrière-plan, dans la perspective d'une analyse de la signification du séjour de Rousseau à Neuchâtel, de l'influence qu'a eue ce passage sur sa pensée ou sur sa personnalité – analyse qui sera faite par certains de mes collègues, auxquels je laisserai le soin d'établir les éventuelles connexions éclairantes. Le sujet est évidemment très vaste; son traitement impliquera des choix et des raccourcis simplificateurs pour lesquels je demande l'indulgence des historiens.

Il serait difficile d'essayer de décrire ce pays et ses habitants à travers les informations que nous en donne Rousseau lui-même – hormis ce qui a trait aux aspects physiques de sa géographie. On sait que lors d'un premier passage dans la Principauté, en 1730 et 1731, le jeune Rousseau avait vécu pendant quelques mois en ville de Neuchâtel, tout en donnant des leçons de musique et en

visitant le pays¹. C'est dans le souvenir de cet épisode de sa jeunesse itinérante qu'il publiera en 1758, dans la Lettre à d'Alembert sur les spectacles, la très fameuse description des «Montagnons», modèles de vertu, de raison, d'habileté, de simplicité, libres et heureux paysans et paysans-horlogers, «archétypes sociaux» dont Frédéric Eigeldinger nous dira plus loin le rôle qu'ils ont joué dans l'élaboration des conceptions politiques fondamentales de Rousseau². Le rapprochement a souvent été fait entre ce texte et les Deux Lettres à M. le mareschal duc de Luxembourg contenant une description du Val-de-Travers³, rédigées à la fin de 1762, à Môtiers, et dont le ton et le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> *OC* I, p. 153-154.

Lettre à Mr. d'Alembert sur les spectacles, éd. Max Fuchs, Lille-Genève, Giard-Droz, 1948. On peut au passage souligner la grande influence de ces lignes sur la perception et l'interprétation idéalisante de l'histoire locale de l'horlogerie par les Neuchâtelois eux-mêmes, singulièrement dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où historiens et écrivains travailleront à la constitution d'une nouvelle «identité», après la Révolution de 1848; sur ce thème, voir le mémoire de licence en lettres de Marie-Jeanne Liengme, Analyse du discours tenu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par les historiens neuchâtelois sur l'horlogerie des Montagnes: le sens de la mesure, Université de Neuchâtel, Institut d'histoire.

Jeux Lettres à M. le mareschal duc de Luxembourg (20 et 28 janvier 1763) contenant une description de la Suisse, de la principauté de Neuchâtel et du Val-de-Travers. Reproduction de la copie autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. Introduction, notes et commentaires de Frédéric S. Eigeldinger. Illustrations commentées par François Matthey, Neuchâtel, Editions Ides et Calendes, 1977. Sur les Neuchâtelois jugés par Rousseau, voir les très récents commentaires de Frédéric S. Eigeldinger, «Des Pierres dans mon jardin». Les années neuchâteloises de J.J. Rousseau et la crise de 1765, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1992, p.85-94.

fond contrastent si vivement avec l'éblouissement rétrospectif de la Lettre à d'Alembert: la vision idéalisée des Montagnons disparaît alors derrière une critique serrée et impitoyable des vices, des travers et des ridicules des Neuchâtelois, plus ou moins corrompus - à l'image de leurs alliés helvétiques - par les transformations économiques et les douteuses retombées de l'«introduction du luxe»; certaines des quelques qualités qui leur sont reconnues sont même ternies par les défauts qu'elles sécrètent. Quant au développement de l'économie, s'il permet de trouver dans le pays «les principales commodités de la vie», il a provoqué une forte croissance du prix des denrées, en raison du surpeuplement, «surtout, dit justement Rousseau, depuis qu'on y a établi des manufactures de toile peinte et que les travaux d'horlogerie et de dentelle s'y multiplient.4»

Il serait dangereux d'accorder foi aveugle en l'un et l'autre de ces essais de description globalisante, dont les généralisations téméraires sont si clairement imprégnées de préjugés, positifs ou négatifs, trop explicites des grands thèmes rousseauistes. On retiendra toutefois de ces textes la perception d'une évolution économique et sociale, accomplie déjà aux yeux de Rousseau entre 1731-1732 et 1762. Ceci pour rappeler d'abord, en quittant immédiatement cette chronologie trop étroite, la réalité de ces transformations.

Car il s'agit bien de *mutations* fondamentales dans l'histoire économique, démographique et sociale de ce

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 31.

pays, non pas entre 1732 et 1762, mais au cours du siècle tout entier, et singulièrement de sa seconde moitié<sup>5</sup>.

Quand Rousseau s'établit à Môtiers en 1762, la métamorphose a commencé; entre 1762 et 1765, précisément, elle connaît une nette accélération. Le processus est en effet déjà bien lancé, qui va - premier aspect de la mutation - faire de cette petite Principauté longtemps vouée essentiellement à l'agriculture, à la viticulture et à l'élevage, économiquement insignifiante, un des centres de l'industrie helvétique de la fin de l'Ancien Régime, occupant une place importante dans le tableau des exportations du pays, inséré dans des réseaux de commerce et de finance très largement européens. Ceci en quelques dizaines d'années, de façon d'autant plus surprenante et rapide que l'évolution est plutôt tardive par rapport à ce qu'on observe ailleurs en Suisse et qu'elle ne se fait pas dans la continuité d'une tradition préindustrielle ancienne, textile par exemple. La seconde face de la mutation, étroitement liée à ce qui précède, tient au peuplement : cette région montagneuse, longtemps très peu peuplée et pourtant tournée vers l'émigration, devient un pôle d'attraction migratoire et fera à la fin du siècle l'admiration de tous les visiteurs par le nombre de ses habitants, dont la richesse suscite par ailleurs l'étonnement. Nous commencerons par ces aspects démographiques.

Survols récents de l'histoire économique et sociale du pays de Neuchâtel dans *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2, *De la Réforme à 1815*, ouvrage collectif, Hauterive, Gilles Attinger, 1991, passim (ciaprès: *HPN 2*) et Philippe Henry, *Crime, justice et société dans la principauté de Neuchâtel au XVIIIe siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, La Baconnière, 1984, p. 92-134.

# La population

La principauté de Neuchâtel comptait vraisemblablement au début du siècle entre 25 et 28'000 habitants; en 1762, on en est à environ 32'500 (dont 2'700 seulement dans la mairie de Neuchâtel, la plupart demeurant au très modeste bourg qu'est alors le chef-lieu); on en sera à 34'500 au moins en 1765 et à 46'000 en 1800<sup>6</sup>. Les années 1760, les années de Rousseau, correspondent justement à une première poussée des effectifs; il y aura un tassement au début de la décennie 1770-1780, puis une croissance affirmée et continue jusqu'à la Révolution de 1789. Le mouvement est certes conforme aux grandes tendances démographiques européennes. Il relève de facteurs généralement observés ailleurs, favorables à la diminution de la mortalité et à l'augmentation naturelle de la population : améliorations climatiques, progrès de l'agriculture, virulence décroissante des maladies épidémiques, progrès hygiéniques et médicaux... Ainsi la courbe de la mortalité neuchâteloise est à la baisse, creusant un écart positif avec celle de la natalité qui stagne, alors que les oscillations de la mortalité s'atténuent.

Cependant l'expression principale du dynamisme de la population de Neuchâtel, c'est l'immigration. Celle-ci est peu importante avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et elle l'est restée même dans le contexte du second Refuge huguenot, préalable et consécutif à la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Mais la population dite «étrangère», soit non neuchâteloise, donc d'origine helvétique (c'est la

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Philippe Henry, *op.cit.*, annexe n° 1, p. 751.

majorité) ou étrangère au sens où on l'entend aujourd'hui, connaît dès 1750 une croissance qui la fait passer d'environ 13 % du total des habitants en 1750, ce qui était déjà non négligeable, à 27,5 % au début des années 1810, soit, en chiffres absolus, de 4'300 à 14'200. Entre 1762 et 1765, ce petit pays voit s'installer au moins 1'100 «étrangers», lesquels sont déjà au nombre de 5'800 quand Rousseau quitte le pays. On notera que le Val-de-Travers se situe sensiblement en-dessous des moyennes susdites. Il s'agit là sans aucun doute d'un bouleversement dans la société neuchâteloise, même si les caractères distinctifs de cette partie de la population vite intégrée ne sont pas toujours très marqués, s'agissant notamment de certains voisins helvétiques ou français<sup>7</sup>.

La géographie de cette immigration en manifeste clairement les fondements, puisqu'elle est en rapport direct avec la localisation de la modernisation industrielle du pays; sa chronologie reflète bien d'autre part les grands rythmes conjoncturels du processus d'industrialisation.

### L'économie

L'économie neuchâteloise est en effet en pleine conversion dans les années 1760.

Ce n'est toutefois pas la première caractéristique du secteur primaire, handicapé par la pauvreté naturelle du pays, trop enfermé dans la routine des formes de production, tout à fait incapable de faire face au gros problème

<sup>7</sup> Ibid.

du ravitaillement en céréales, lequel se heurte à l'augmentation séculaire du nombre des bouches à nourrir et aux progrès de l'élevage exportateur, plus rentable, mieux adapté aux données naturelles, progrès qui se fait aux dépens de la céréaliculture. Pourtant, au moment même où Rousseau séjourne dans le pays, une première expérience modernisatrice est en cours, même si elle reste très partielle, puisque le gouvernement, en 1759, vient d'abolir à titre provisoire la vaine pâture printanière, mesure qui deviendra définitive en 1764.

Les transformations décisives se produisent plutôt dans le secteur secondaire, ou, disons, dans le passage d'un secondaire aux formes artisanales de production à une activité industrielle animée par la fabrication de nouveaux produits exportés. Le phénomène s'amorce dès le début du siècle. Il repose sur une convergence de paramètres favorables.

C'est d'abord la présence d'une main-d'œuvre potentielle habile, apte aux travaux de précisions, formée à l'école d'une métallurgie artisanale active et inventive quoique tournée vers le marché local, voire bornée aux besoins de la ferme ou du voisinage. Main-d'œuvre accoutumée également, dans sa part féminine, à la minutie de l'exigeante confection de dentelles, apparue au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et dont le développement spectaculaire au cours du XVIII<sup>e</sup> peut lui-même être considéré comme une des bases «industrielles» de la prospérité neuchâteloise, malgré la persistance de ses modalités très artisanales, en particulier l'absence totale de concentration de la production en ateliers. Main-d'œuvre disponible, bon marché, instruite, marquée par son éducation protestante qui lui a appris la lecture et inculqué le goût et le respect du travail.

C'est ensuite la disponibilité du minimum de capitaux a priori nécessaires aux innovations économiques d'envergure, capitaux provenant du commerce, en plein essor à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que de la rente foncière, viticole surtout.

C'est aussi la présence d'entrepreneurs actifs, instruits, ouverts, souvent d'origine huguenote, réfugiés à Neuchâtel, parfois via Genève; ces réfugiés vont jouer un rôle déterminant d'animateurs de l'activité industrielle et commerciale, à laquelle ils contribuent par l'apport de leur savoirfaire, de leur habileté commerciale, de leur connaissance aussi des réseaux économiques européens.

Autre atout enfin: le système politico-économique neuchâtelois et l'attitude des autorités, dont on peut souligner les tendances libérales. On sait que les corporations de métiers, formalistes, protectionnistes, étaient sous-développées dans le pays, surtout dans les Montagnes. On sait aussi que la fiscalité neuchâteloise était relativement faible, ce qui peut s'expliquer par la légèreté des structures administratives; ainsi, les transactions commerciales étaient par exemple pratiquement libres de taxation. Les autorités, bien dans l'esprit du mercantilisme ambiant, étaient favorables au développement industriel, considéré comme le meilleur moyen d'animer la vie économique de ce maigre pays tout en accroissant les revenus de l'État et du Prince. Ce qui ne débouchait pas sur une active politique de «promotion économique», mais se traduisait par l'octroi de facilités, de privilèges et d'exemptions. Le bon accueil accordé à certains réfugiés huguenots dès 1707, leur naturalisation facilitée, relèvent des mêmes préoccupations.

Sur cet arrière-plan, dans lequel il faudrait inscrire la position géographique de la Principauté, favorable aux échanges, on assiste au début du siècle à la mise en place des bases de la bien connue réussite industrielle du pays, laquelle, dans un spectaculaire accroissement des exportations, se confirmera par la suite et se nourrira du travail des immigrés. La dentellerie, activité à dominante féminine et accessoire, organisée selon les principes de la manufacture dispersée, poursuit son essor et augmente sa part des produits exportés sur de larges marchés; on recense près de 3'300 dentellières en 1762. L'indiennage, secteur le plus moderniste de cette évolution, dynamisé par le capitalisme commercial auquel il est subordonné, s'installe sur le Littoral où se concentrent des centaines d'ouvriers travaillant en fabriques: il y en a 1'250 en 1762, 1'600 en 1765. L'horlogerie enfin, dans un long mouvement vers la spécialisation et la multiplication d'ateliers qui substituent peu à peu à la fabrication en parties brisées dans le cadre de la pluriactivité rurale à domicile, l'horlogerie prend son envol dès le milieu du siècle; le séjour de Rousseau correspond précisément au premier temps fort de cette impulsion : moins de 700 travailleurs de l'horlogerie en 1762, 1'300 en 1765.

## Perceptions et limites de la modernisation

Aux déceptions et aux craintes exprimées par Rousseau devant les effets sociaux ou mentaux générés à ses yeux par ces transformations, s'ajouteront bientôt les inquiétudes de nombreux Neuchâtelois eux-mêmes, sans doute influencés par les impressions de l'illustre visiteur. On retrouve

le même discours chez le banneret Frédéric-Samuel Ostervald en 1766, stigmatisant la «dégradation des mœurs<sup>8</sup>», ou sous la plume du colonel Abram Pury, l'ami de Rousseau, en 1769, parlant de la «métamorphose de la vocation et des mœurs» d'une partie de la population9. Plus généralement, un des grands thèmes de réflexion de la fin du siècle, à l'époque notamment de la Société d'émulation patriotique, consistera à soupeser les bienfaits et les inconvénients de la «modernité» incarnée au premier chef par les progrès de l'industrie. Les avis les plus élaborés seront généralement pessimistes et s'inscriront dans la ligne de Rousseau, considérant non seulement l'abaissement moral, mais encore, dans une optique physiocratique, l'appauvrissement général de la population consécutif au recul progressif de l'importance de l'agriculture – perception évidemment erronée<sup>10</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin, éd. Michel Schlup e.a., Editions de la Nouvelle Revue neuchâteloise, Neuchâtel, 1986.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> «Quelques réflexions sur l'état de notre pays vers 1769», *Musée neuchâtelois*, 1878, p. 258-263 et 277-283.

Voir par exemple et surtout : Henri-François Henriod, Mémoire qui a remporté le prix en 1798, sur cette question, proposée par la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel : jusqu'à quel point les Arts et le Commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays; et quels seroient les moyens les plus propres à porter ses habitans à se contenir dans les limites qu'on auroit indiquées, et à tourner principalement leurs vues du côté de la culture des terres?, Neuchâtel, Société d'émulation patriotique, 1799; David-Guillaume Huguenin, Mémoire sur les défauts les plus essentiels qu'on observe dans la culture des terres de nos Montagnes; sur leurs causes et sur les moyens d'y remédier, qui a remporté le prix de la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel en 1799, Neuchâtel, Société d'émulation

L'ouverture de la société neuchâteloise au moment du séjour de Rousseau est donc très remarquable: ouverture à activités économiques, ouverture nouvelles échanges commerciaux, ouverture à l'immigration - donc bien évidemment, ouverture des esprits, ouverture culturelle, stimulations intellectuelles externes (Rousseau dira en 1762 : «On n'a jamais vu de gens plus pressés d'imiter les sottises de leurs voisins<sup>11</sup>»). Et dès les années 1730, en dépit de l'influence encore grande de la très conservatrice Venérable Classe des pasteurs, les signes d'une vitalité intellectuelle nouvelle se multiplient, avec les débuts d'un enseignement académique à Neuchâtel, sous la puissante impulsion de Louis Bourguet, avec aussi un premier développement de la presse, singulièrement à travers la parution du Mercure suisse<sup>12</sup>. L'importante participation de Neuchâtel aux Lumières helvétiques va dès lors s'affirmer alors que se développe une petite élite éclairée, dans le patriciat et la bourgeoisie du chef-lieu surtout, principal milieu neuchâtelois avec lequel Rousseau entrera en contact lors de son second séjour.

Cependant les innovations socio-économiques, pour partie préfigurations de la nouvelle société du XIX<sup>e</sup> siècle et de la révolution industrielle, ont leurs limites. Elles ne sont en particulier pas encore créatrices des tensions

patriotique, 1799; Samuel de Chambrier, Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel, Neuchâtel, Henri Wolfrath, 1840.

Deux Lettres à M. le mareschal duc de Luxembourg..., op.cit., p. 17.

Sur ces aspects culturels, voir *HPN* 2, septième partie, «La vie intellectuelle» (Michel Schlup).

profondes voire des antagonismes sociaux ouverts pouvant découler du caractère composite d'une population ou de l'hétérogénéité de ses activités économiques.

Nous avons relevé plus haut la relative facilité de l'intégration ou même de l'assimilation des «étrangers». A quoi s'ajoute cette caractéristique profondément helvétique du processus de l'industrialisation neuchâteloise dans sa première phase qu'est la décentralisation ou la dispersion des lieux de production, grâce à la domination de l'industrie à domicile, la manufacture dispersée, dirigée et contrôlée par des marchands-entrepreneurs. Cette organisation est rendue possible par la simplicité de l'infrastructure technologique - sauf dans le cas de l'indiennage bien sûr. De sorte que, si les villes ou les bourgs restent des centres de décision commerciale et financière, la production se fait à la campagne (même dans le cas de l'indiennage), en une étroite intrication des activités agricoles et artisanales traditionnelles, de la manufacture et du commerce. Cette dispersion et cette intrication permettent encore à la main-d'œuvre, en fonction des aléas de la conjoncture, d'être réaffectée temporairement à l'agriculture ou à l'artisanat si le besoin s'en fait sentir. Par ailleurs l'intégration des différents secteurs, la mixité et la souplesse des structures économiques contribuent puissamment à l'homogénéité de la société. Enfin la multiplicité des cellules de production à domicile permet de maintenir les structures familiales traditionnelles, l'interdépendance des générations, les solidarités parentales, comme l'étroitesse des relations vicinales ou communautaires.

L'absence de concentrations urbaines permet en outre aux petites communautés politiques, les bourgs et les villages, de conserver une autonomie de décision certes limitée, mais néanmoins remarquable dans le contexte européen, de ne pas subir, en tout cas d'éprouver moins qu'ailleurs l'intervention du pouvoir étatique, l'augmentation du poids de l'appareil administratif et bureaucratique.

En effet, à l'indéniable modernité de l'économie et de la société neuchâteloises, même avec les nuances que nous venons d'apporter, s'oppose le relatif sous-développement et l'immobilisme institutionnels, voire l'archaïsme administratif. C'est ici notre troisième et dernier thème.

## Les institutions<sup>13</sup>

Dès 1707, le roi de Prusse Guillaume I<sup>er</sup> était devenu prince de Neuchâtel, dans des conditions originales, véritablement «contractuelles». L'épisode est bien connu, mais pour comprendre le système politique neuchâtelois du siècle, il faut impérativement s'arrêter brièvement sur les termes du *contrat de pouvoir* de 1707.

L'essentiel est de rappeler que les élites politiques du pays, à travers le tribunal dit des Trois-Etats, qui avait incarné la souveraineté pendant l'interrègne consécutif au décès de Marie de Nemours, sut habilement profiter de la compétition de multiples prétendants à la succession de la duchesse pour imposer aux plus sérieux d'entre eux une

Sur cet aspect, voir notamment : *HPN* 2, p. 66-90; Louis-Edouard Roulet, dans *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois. Des origines à 1945*, Neuchâtel, Chancellerie d'Etat, 1987, deuxième partie, p. 99 ss.; Frédéric S. Eigeldinger, «*Des Pierres dans mon jardin*»..., *op.cit.*, p. 31-50, notamment; Philippe Henry, *Crime, justice...*, *op.cit.*, p. 38-92.

série de conditions nécessaires à leur éventuelle investiture, conditions pas très loin de former une base de nature disons «para-constitutionnelle» à l'organisation du pouvoir. Ce succès, gouvernemental puisque le Conseil d'Etat contrôlait le tribunal des Trois-Etats, reposait également sur l'action, spontanée et révélatrice d'un très remarquable degré de conscience, de l'ensemble des «communautés» (bourgs et villages) et des «corps» de l'Etat (soit les quatre bourgeoisies et l'assemblée des pasteurs). Cette association bigarrée avait fait agréer par les ambassadeurs prussiens, via le Conseil d'Etat, un texte, les «Articles généraux», dont les principaux affirmaient la tolérance du seul culte protestant sauf dans certaines paroisses catholiques, l'obligation pour tous les officiers et fonctionnaires d'être sujets neuchâtelois (à l'exception unique du gouverneur), la reconnaissance de la neutralité du pays qui ne pourrait être entraîné dans une guerre qui ne le toucherait pas directement, mais concernerait seulement d'autres Etats prussiens, la liberté pour les Neuchâtelois de voyager et de s'engager dans toute armée qui ne serait pas en guerre avec le roi. Ces assurances s'adjoignaient à la promesse plus générale et formelle de la conservation pleine et entière de toutes les franchises et libertés acquises, ainsi qu'à l'engagement d'une conservation de l'Etat «dans son indépendance, inaliénabilité et indivisibilité». A ces résolutions il faut ajouter encore les engagements obtenus par les deux puissants groupes de pression qu'étaient les bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin, chacune dans des «Articles particuliers» qui sanctionnaient l'essentiel des privilèges qu'elles avaient patiemment arrachés au pouvoir comtal.

Ainsi Neuchâtel fut acquis tel quel par le roi de Prusse, en quelque sorte comme un «produit fini» dont les spécificités étaient explicitement enregistrées, approuvées et légitimées. Par ailleurs il ne s'agissait pas d'une réelle intégration dans le royaume de Prusse, mais d'une acquisition personnelle du roi; le seul point commun entre Neuchâtel et la Prusse, ou les autres Etats d'obédience prussienne, était de relever de l'autorité du même souverain.

Il n'y eut donc en 1707 aucune discontinuité dans l'organisation du pouvoir ou de l'administration de l'Etat, aucune rupture non plus dans la définition de la classe dirigeante. Les modalités administratives, au plan de l'Etat, des corps constitués ou des communautés villageoises, restèrent inchangées.

Pour l'essentiel quant à l'Etat, le pays était divisé en 22 «juridictions», circonscriptions dessinées par la longue histoire de la formation territoriale, dirigées par des maires et châtelains, souvent conseillers d'Etat, chargés du maintien de l'ordre public, de l'exécution des directives gouvernementales et du contrôle judiciaire; le tribunal des Trois-Etats, dont huit juges sur douze au moins étaient soit conseillers d'Etat soit officiers du Prince, ajoutait à de maigres fonctions législatives le rôle de dernière instance en matière civile. Une milice très faible imposant de légères obligations aux sujets, une maréchaussée embryonnaire, un système fiscal d'allure encore médiévale soutenaient une armature administrative fort peu développée et peu coûteuse.

La Principauté comptait 63 communautés villageoises et quatre bourgeoisies, Neuchâtel, Valangin, Boudry, Le Landeron, dont la première surtout, ainsi qu'à un moindre degré la deuxième, jouissaient de véritables privilèges.

L'Eglise neuchâteloise enfin, pourvue d'institutions solides et autonomes, avait acquis une grande indépendance aux XVIe-XVIIe siècles, alors que le souverain n'avait pas la même religion que ses sujets, et elle exerçait une très grande influence sur la vie publique comme sur les mœurs et les consciences. La Vénérable Classe. pourvue du droit de nommer et de révoquer les pasteurs des 33 paroisses, veillait à la discipline interne du clergé, à l'unité de la doctrine et au bon fonctionnement des paroisses, dans chacune desquelles se trouvait un consistoire dit «admonitif», tribunal chargé de la répression des mauvaises mœurs et des déviations doctrinales des fidèles. Ce dense réseau de contrôle était couronné par quatre consistoires dit «seigneuriaux», institutions d'origine étatique qui jugeaient des cas les plus graves et auprès desquels on pouvait recourir contre une décision d'un consistoire admonitif<sup>14</sup>.

On rencontre certes au cours du siècle, sous Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> et surtout sous Frédéric II, des velléités et parfois une véritable volonté affirmée d'adapter certains usages neuchâtelois aux pratiques administratives prussiennes, mais ces tentatives furent si contestées et problématiques que l'essentiel des singularités institutionnelles neuchâteloises fut maintenu durant tout le siècle, dans un

Pour une bonne vue d'ensemble de l'histoire et des institutions ecclésiastiques neuchâteloises, voir *HPN* 2, sixième partie, «L'Eglise dans la société d'Ancien Régime», p. 271-315 (Michèle Robert et Gottfried Hammann).

régime d'autonomie réelle, en dépit du contrôle attentif de Berlin.

L'épisode de 1707 et ses conséquences jouent un rôle capital dans le renforcement du pouvoir du Conseil d'Etat, véritable gouvernement, cœur du système, incarnation locale de fait de la souveraineté lointaine du roi de Prusse. puissant monarque avec lequel il entretenait des relations constantes qui lui assuraient un certain prestige à l'échelle régionale et dans le domaine des relations extérieures. Le choix de 1707 est en effet en grande partie son œuvre, accroissant une autorité dont le caractère envahissant découlait d'abord de l'absence totale de séparation des pouvoirs; ainsi le Conseil d'Etat détenait le contrôle de l'activité législative, administrative, financière, militaire et judiciaire de l'Etat. Larges compétences, mal délimitées, que la concurrence intermittente du gouverneur, représentant direct du Prince, ne menaçait pas réellement; l'intérêt des gouverneurs pour leur charge neuchâteloise de même que leur aptitude au gouvernement étaient en effet souvent faibles; en outre ils n'étaient pas régulièrement présents à Neuchâtel. Par ailleurs le pouvoir du gouvernement était conforté par la prédominance de la coutume et de la jurisprudence, une coutume non rédigée en un corpus officiel, souvent incertaine, sujette à interprétations variables entre lesquelles le Conseil d'Etat, instance de recours, avait fréquemment à trancher.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions d'assister après 1707 au renforcement du pouvoir de cet organe, dont les membres étaient désignés par le roi sur proposition du Conseil lui-même, donc en réalité dans un système de cooptation de fait propice à l'exclusivisme d'une caste gouvernante, d'une oligarchie patricienne provenant d'une

noblesse administrative née en grande partie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et dans laquelle les familles nobiliaires issues de la bourgeoisie de Neuchâtel jouaient un grand rôle. Le phénomène est bien dans le ton de l'évolution contemporaine des institutions des Etats membres du Corps Helvétique.

L'affirmation du Conseil d'Etat, une des lignes de force de l'histoire intérieure de Neuchâtel au XVIIIe siècle, s'exprimait - même si le fait est sensiblement moins accentué que dans beaucoup d'autres Etats en cours de modernisation, y compris dans le cadre helvétique - par le désir de rénover des structures administratives fort anciennes, par une intervention accrue dans la plupart des domaines de la vie publique, voire privée, par un effort de rationalisation, d'information, de réglementation; tendance du reste conforme aux aspirations de Berlin. Le pouvoir central se heurtait par conséquent aux résistances coutumières, aux réticences locales et «corporatives» au sens le plus large du terme, dans une société où les particularismes et les privilèges habilement acquis de longue date étaient nombreux et auxquels on était profondément attaché. Ce type d'affrontement l'emporte largement, tout au long du siècle, sur les manifestations populaires d'hostilité envers le Prince ou de rejet de son autorité.

De sorte que si l'ensemble des institutions ne bouge pas beaucoup, par contre les rapports de forces internes entre les composantes du système évoluent. La conscience de ce phénomène permet une bonne interprétation de certains aspects des mésaventures neuchâteloises de Jean Jacques Rousseau.

Des principaux groupes de pression concernés, l'Eglise, aux côtés des bourgeoisies, est le plus touchée par ce

changement. Au temps de son apogée, dépassant le cadre de son rôle confessionnel, elle s'était étroitement mêlée des affaires publiques, en tant que «corps de l'Etat» reconnu, singulièrement dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au moment du procès de 1707. Elle perdit à ce moment-là l'avantage considérable d'une discordance religieuse entre le pays et son souverain, discordance à laquelle elle devait son essor grâce à la séparation des pouvoirs laïque et ecclésiastique. La puissance déclinante de la Classe des pasteurs se heurta aux résolutions auto-ritaires gouvernement et parfois à la désapprobation du Prince. Le formalisme étroit des pasteurs, leur cléricalisme, leur rigorisme moral, leur inflexibilité doctrinale, voire leur intransigeance en dépit des ouvertures passagères de la nouvelle «orthodoxie de la raison», dont Jean-Frédéric Ostervald fut l'un des pères, tout cela rencontrait de front les nouvelles tendances gouvernementales et s'éloignait progressivement de l'«esprit siècle». Plusieurs du «affaires», telle l'abolition des pénitences publiques en 1755 contre l'avis de la Classe, puis l'affaire Petitpierre en 1760 le démontrent à l'évidence: la Vénérable Classe telle qu'elle se voulait devenait peu à peu un archaïsme, commençait à se déconsidérer aux yeux d'une partie de la population et aux yeux du pouvoir; elle perdait aussi rapidement de son influence politique: en 1768, lors de l'affaire de l'abolition des fermes, elle ne joua tout simplement plus aucun rôle.

Par ailleurs, il serait faux d'imaginer le patriciat neuchâtelois ou le Conseil d'Etat comme des blocs monolithiques sans faille, unis dans la volonté de contrôler le pouvoir et dans la défense des spécificités neuchâteloises face à Berlin. Des divisions apparaissent en effet au sein de l'oligarchie, en fonction des personnalités et des intérêts individuels ou familiaux, au gré des événements qui périodiquement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle viennent secouer la confortable unanimité de la caste dirigeante et lui poser des questions fondamentales, d'ordre théologique ou politique, dévoilant des divergences elles-mêmes parfois révélatrices de l'évolution des esprits. Alors des tendances se dévoilent, des clans se définissent, des antagonismes se font jour, des alliances se nouent, des stratégies s'élaborent. L'«affaire Rousseau» constitue en 1765 un de ces événements révélateurs, comme l'a fort bien démontré récemment Frédéric Eigeldinger dans sa thèse – à laquelle je ne peux ici que renvoyer<sup>15</sup>.

L'affaire Rousseau est évidemment aussi une très belle manifestation de l'évolution du clergé et des mentalités ecclésiastiques neuchâteloises du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> «Des Pierres dans mon jardin»..., op.cit.